

PRÉFET DE LA MARNE

**Direction départementale  
des territoires**

Service Environnement, Eau,  
Préservation des Ressources  
*Cellule Nature et Paysage*

**Nos réf. : NAT/18-03-04**  
**Vos réf. : Demande du 08 février 2018**  
**Affaire suivie par : Arnaud TANGUY**  
arnaud.tanguy@marne.gouv.fr  
Tél. 03.26.70.82.06  
Courriel : ddt-seepr@marne.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le **07 MARS 2018**

La Chef du SEEPR  
à  
Direction Départementale des Territoires  
Service Urbanisme  
Urbanisme Reims  
28, boulevard Lundy  
51084 REIMS cedex  
à l'attention de Thierry LE MENTEC

**Objet : Permis de construire n° 051 454 18 K0021**  
**PJ : 1 dossier**

Par correspondance citée en référence, vous m'avez fait parvenir pour avis, une demande de permis de construire, déposée par le CHU de Reims pour la création d'un bâtiment principal hospitalier avec passerelle et galerie de liaisons, un bâtiment technique, la démolition de deux bâtiments techniques et l'aménagement des abords.

Au regard des éléments fournis dans le dossier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce projet appelle de la part de mon service la remarque suivante qui devra être portée à la connaissance du pétitionnaire.

**Gestion des eaux pluviales**

Le projet faisant l'objet de cette demande de permis de construire doit être conforme avec le projet présenté dans le dossier loi sur l'eau transmis à la DDT.

**Conclusion**

J'émetts un avis favorable à ce projet sous réserve de la prise en compte de la précédente remarque.

La Chef du Service Environnement, Eau et  
Préservation des Ressources



Isabelle LOREAU

